



Rapport annuel sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

Office d'investissement des régimes
de pensions du secteur public et ses
filiales à propriété exclusive

Table des matières

INTRODUCTION	2
OBJECTIF DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION	2
MANDAT DE L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC.....	2
ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS.....	3
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	3
PARTIE 1 : PERFORMANCE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021-22	4
DEMANDES REÇUES ET REPORTÉES	4
DEMANDES COMPLÉTÉES ET PAGES TRAITÉES	5
DISPOSITION DES DEMANDES ET EXEMPTIONS ET EXCLUSIONS APPLIQUÉES AUX DOCUMENTS	6
TAUX DE CONFORMITÉ DES DÉLAIS, DÉLAIS D'EXÉCUTION ET PROROGATIONS	8
SOURCES DES DEMANDES	11
SUPPORT DES DOCUMENTS COMMUNIQUÉS	11
DEMANDES INFORMELLES.....	11
CONSULTATIONS.....	12
IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES OPÉRATIONS DU BUREAU DE L'ACCÈS À L'INFORMATION	12
FORMATION ET SENSIBILISATION	13
POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES	13
PARTIE 2 DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION: PUBLICATION PROACTIVE DE L'INFORMATION	14
INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES ET LES FONDS DE RENSEIGNEMENTS.....	14
PLAINTES.....	15
AFFAIRES JUDICIAIRES.....	16
SUIVI DE LA CONFORMITÉ.....	16
FRAIS ET COÛTS.....	16
ANNEXE A: RAPPORT STATISTIQUE SUR LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION	18
ANNEXE B: RAPPORT STATISTIQUE SUPPLÉMENTAIRE SUR LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	28
ANNEXE C: ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS	29
ANNEXE D: LISTE DES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE PERTINENTES.....	31

Introduction

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et ses filiales à propriété exclusive (collectivement « PSP ») est heureux de présenter au Parlement son rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* pour l'exercice financier 2021-22 (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022).

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« PSP ») est une société de la Couronne canadienne ayant des bureaux à Montréal (Québec) et à Ottawa (Ontario), ainsi que des bureaux internationaux exploités par ses filiales à propriété exclusive à Londres (Royaume-Uni), à New York (États-Unis) et à Hong Kong (Région administrative spéciale). Une liste des filiales à propriété exclusive pertinentes de PSP (en date du 31 mars 2022) se trouve à **l'annexe D**.

Le présent rapport est préparé et déposé conformément à ce qui suit :

- l'article 94 de la *Loi sur l'accès à l'information* qui exige que le responsable de chaque institution fédérale prépare et soumette au Parlement un rapport annuel sur l'application de la loi dans l'institution au cours de l'exercice financier.
- l'article 3.01 de la *Loi sur l'accès à l'information* qui stipule que PSP est une société de la Couronne mère aux fins de la Loi.

Objectif de la Loi sur l'accès à l'information

L'objectif de la *Loi sur l'accès à l'information* est d'améliorer la responsabilité et la transparence des institutions fédérales afin de promouvoir une société ouverte et démocratique et de permettre un débat public sur la conduite de ces institutions. Dans la poursuite de cet objectif :

- La partie 1 élargit la portée des lois en vigueur au Canada afin de prévoir un droit d'accès aux renseignements contenus dans les documents relevant d'une institution fédérale, conformément aux principes selon lesquels les renseignements gouvernementaux doivent être mis à la disposition du public, les exceptions nécessaires au droit d'accès doivent être limitées et précisées, et les décisions quant à la communication des renseignements gouvernementaux doivent faire l'objet d'un examen indépendant du gouvernement.
- La partie 2 définit les exigences relatives à la publication proactive d'informations.

Mandat de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

PSP gère les sommes qui lui sont transférées par le gouvernement du Canada pour le financement des avantages sociaux acquis depuis le 1er avril 2000 par les membres

des régimes de retraite du secteur public de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et, depuis le 1er mars 2007, de la Force de réserve (collectivement les « régimes »). Conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, le mandat statutaire de PSP est de :

- Gérer les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des lois relatives aux régimes.
- Investir ses actifs afin d'obtenir un taux de rendement maximal, sans risque excessif de perte, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières.

Arrêté de délégation des pouvoirs

Conformément à l'article 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information*, le président et chef de la direction de PSP, à titre de dirigeant de PSP, délègue l'ensemble des pouvoirs, des devoirs et des fonctions liés à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* aux personnes occupant les postes suivants : la première vice-présidente et chef des Affaires juridiques, la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et le ou les analystes de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

L'arrêté de délégation des pouvoirs a été signé le 21 juin 2019 et une copie se trouve à l'**annexe C**.

Structure organisationnelle

Les activités du bureau de l'accès à l'information sont sous la responsabilité du service des Affaires juridiques.

Le bureau de l'accès à l'information est responsable de la mise en œuvre et de la gestion des programmes et des services liés à l'administration par PSP de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ainsi que de la prestation de conseils aux employés de PSP qui remplissent leurs obligations en vertu de ces deux lois.

Le bureau de l'accès à l'information est dirigé par une Première directrice, soutenue par trois employés qui partagent collectivement la responsabilité de la prise en charge, des opérations, des politiques et des procédures.

Les membres de l'équipe travaillent en étroite collaboration pour :

- traiter les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

- soutenir les responsables du secteur sur les questions liées à la protection des renseignements personnels.
- soutenir la publication proactive d'informations.
- développer du matériel de formation.

L'article 96 de la *Loi sur l'accès à l'information* permet aux institutions gouvernementales de fournir des services liés à l'accès à l'information à une autre institution gouvernementale présidée par le même ministre. En 2021-22, le bureau de l'accès à l'information de PSP n'a pas fourni de tels services.

Partie 1 : Performance pour l'exercice financier 2021-22

Les rapports statistiques préparés par les institutions gouvernementales fournissent des données globales sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces informations sont rendues publiques chaque année dans un rapport statistique inclus dans les rapports annuels sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels déposés au Parlement par chaque institution. Le rapport statistique de PSP sur la *Loi sur l'accès à l'information* pour 2021-22 figure à **l'annexe A**.

Cette année, il a été demandé aux institutions de rendre compte de la manière dont la pandémie de COVID-19 a affecté leur capacité à recevoir des demandes et à traiter les documents. Le Rapport statistique supplémentaire 2021-22 sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* figure à **l'annexe B**.

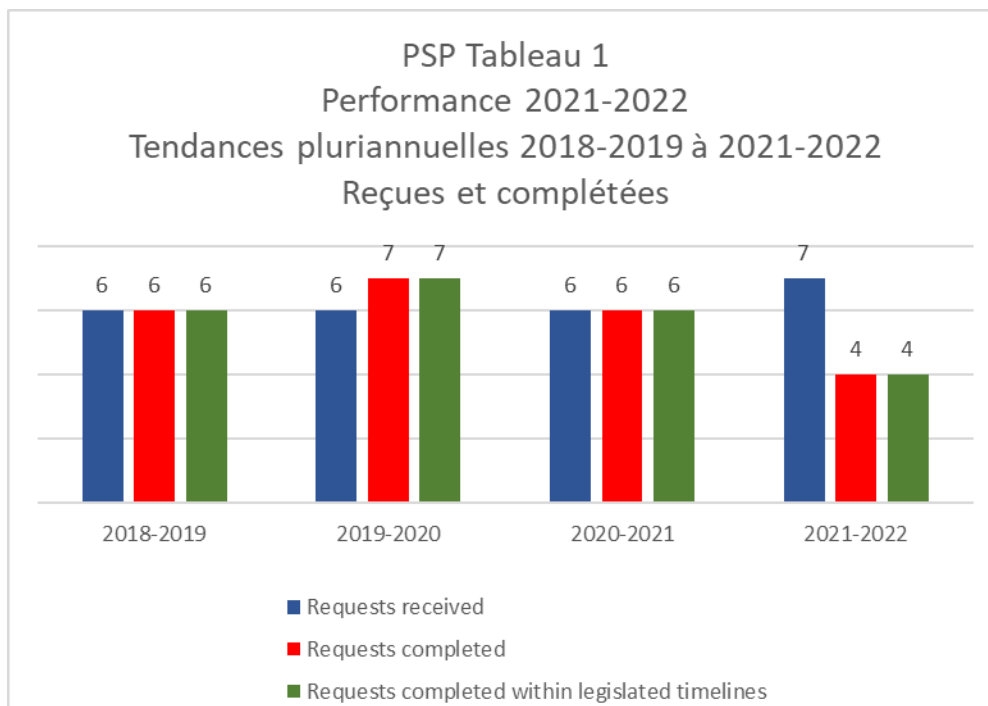
Les sections suivantes contiennent des faits saillants sur la performance de PSP au cours de l'exercice 2021-22 par rapport à ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et des analyses des données statistiques notables pour cette année par rapport aux années précédentes.

Demandes reçues et reportées

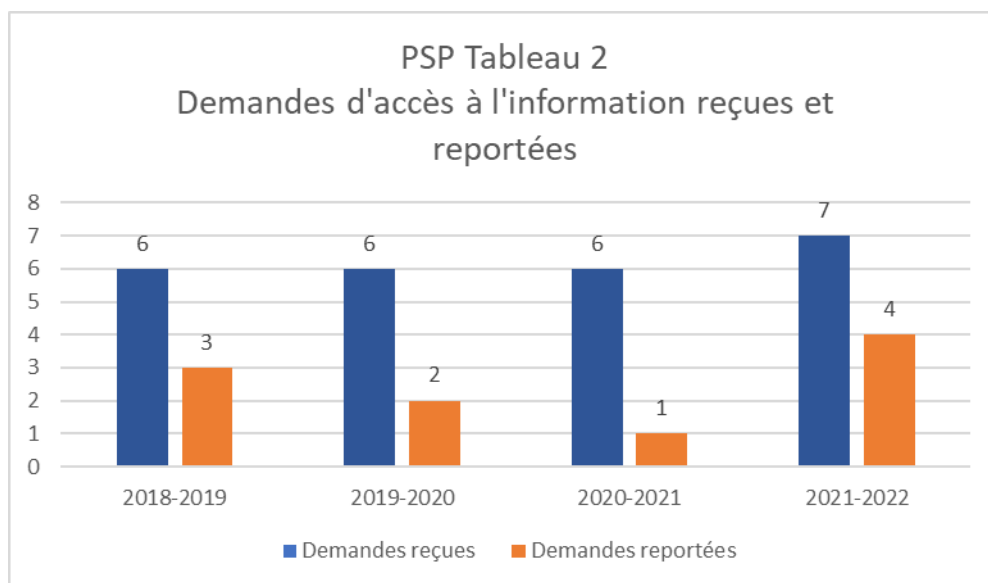
Au cours de l'exercice financier 2021-22, PSP a reçu un total de 7 nouvelles demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Cela représente une augmentation de 16% par rapport au 6 demandes reçues en 2020-21.

Le nombre de demandes reportées est passé de 1 en 2020-21 à 4 en 2021-22. Cette augmentation s'explique par la date de réception de certaines demandes (mars 2022).

Le tableau 1 montre le nombre de demandes d'accès à l'information que PSP a reçues chaque année et le nombre de demandes reportées pour les exercices financiers de 2018-19 à 2021-22.



Le tableau 2 illustre le nombre de demandes d'accès à l'information reçues chaque année par PSP et le nombre de demandes reportées pour les exercices financiers de 2018-19 à 2021-22.

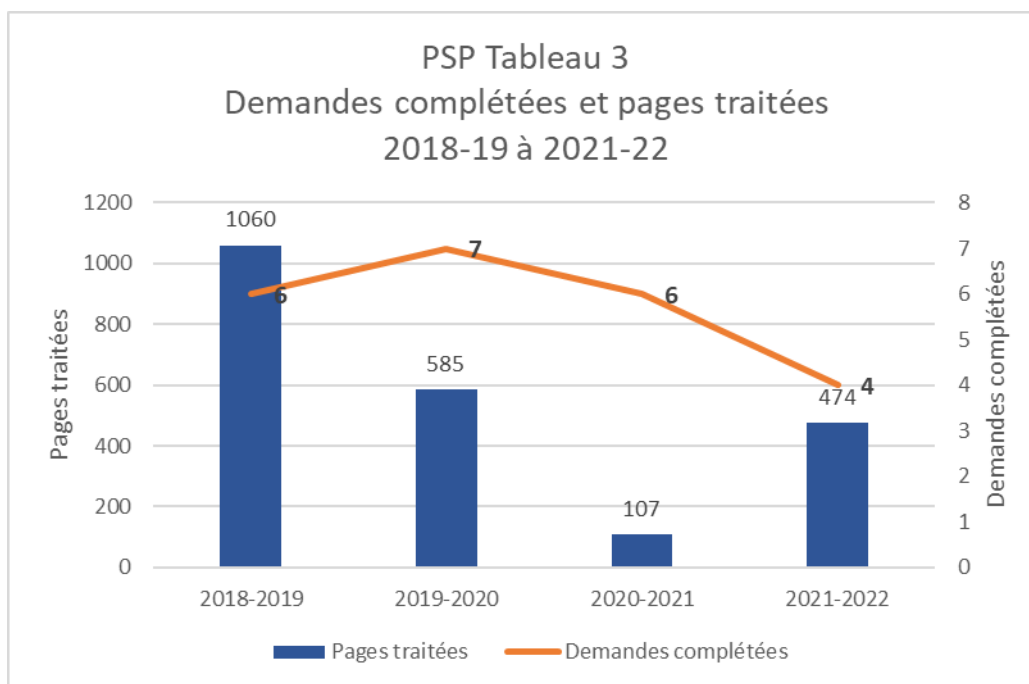


Demandes complétées et pages traitées

PSP a complété 4 demandes en 2021-22, ce qui représente 474 pages traitées. Le nombre de pages traitées cette année est supérieur à celui de l'exercice financier

précédent, même si les demandes complétées ont diminué de 33 % entre l'année dernière et cette année.

Le tableau 3 illustre, pour 2018-19 à 2021-22, le nombre de demandes d'accès à l'information complétées par PSP chaque année et le nombre de pages traitées pour ces demandes.

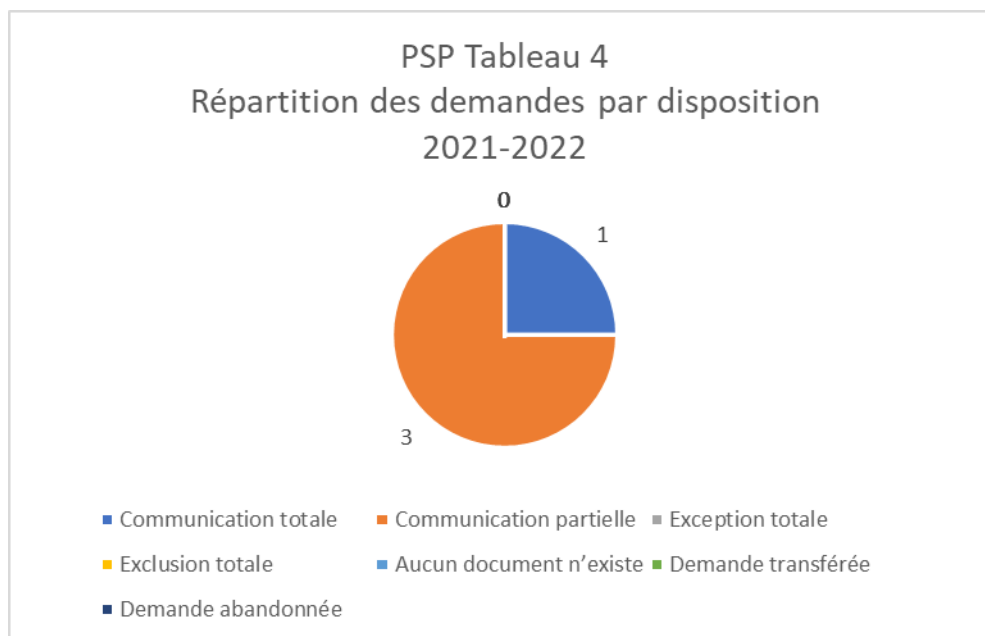


Disposition des demandes et exemptions et exclusions appliquées aux documents

En 2021-22, il n'y a eu aucune demande abandonnée par le demandeur et aucune demande pour laquelle PSP n'avait pas de documents.

Pour les demandes où des documents ont été fournis, dans 1 cas, les documents ont été entièrement divulgués au demandeur sans libellé; dans 3 cas, les documents ont été partiellement divulgués; et dans aucun cas, les documents ont été entièrement exclus.

Le tableau 4 montre la répartition des demandes par disposition pour 2021-22.



Parmi les demandes qui relevaient du mandat de PSP, une proportion importante des documents n'a été que partiellement divulguée en raison de la nature des activités de PSP, qui impliquent des renseignements sensibles sur le plan concurrentiel. S'ils étaient divulgués, ces renseignements révéleraient aux concurrents de PSP les changements récents dans la répartition de l'actif de PSP et leur permettraient de reproduire sans frais la stratégie exclusive de PSP, leur accordant ainsi un avantage déloyal.

La *Loi sur l'accès à l'information* exempte certaines informations d'être divulguées. Au cours de l'exercice 2021-22, 3 documents ont été soumis à des exemptions en vertu de la loi et n'ont donc pas été entièrement divulgués. Les documents demandés contenaient les éléments suivants :

- des renseignements financiers qui appartiennent à PSP et ont toujours été traités comme confidentiels par PSP (3) (paragraphe 18.1(1)(c) de la loi).
- des informations sur les tiers (paragraphe 20(1)(b) et (c) de la loi).
- des renseignements personnels (1) (paragraphe 19(1) de la loi).

La *Loi sur l'accès à l'information* ne s'applique pas ou exclut les documents confidentiels du Cabinet et les documents confidentiels du Conseil privé (article 69 de la loi). De plus, les documents qui sont accessibles au public (par exemple, les publications gouvernementales et les documents conservés dans les bibliothèques ou les musées) sont également exclus (paragraphe 68(a) de la loi). Aucun document n'a fait l'objet d'exclusions au cours de l'exercice financier 2021-22.

Le bureau de l'accès à l'information de PSP reçoit également des demandes de renseignements du public sur la façon d'obtenir de l'information en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et sur l'endroit où envoyer leurs demandes. PSP redirige certaines de ces demandes vers d'autres institutions du gouvernement fédéral et, à l'occasion, vers les bureaux

provinciaux de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Ces demandes ne sont pas comptabilisées aux fins du présent rapport.

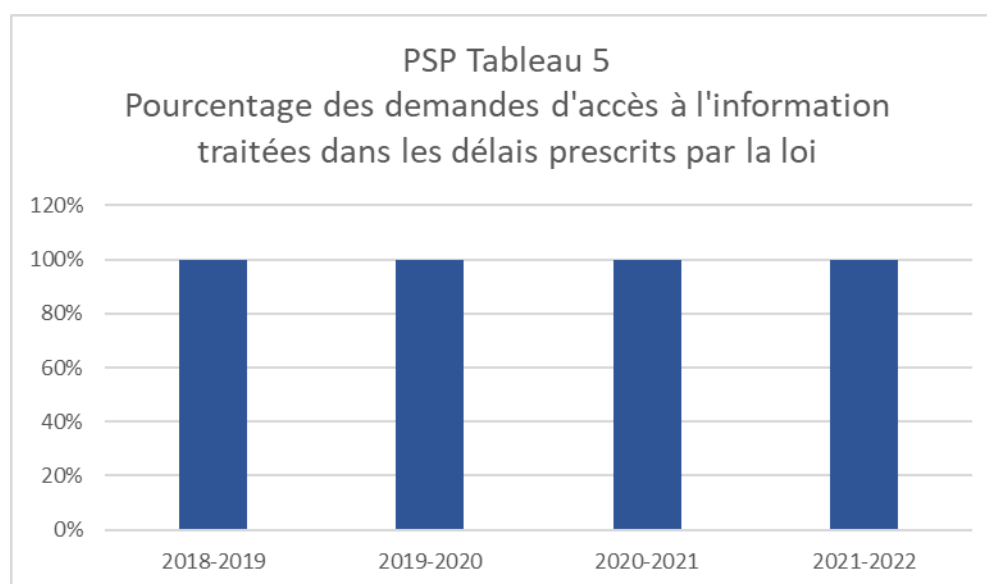
Taux de conformité des délais, délais d'exécution et prorogations

Taux de conformité des délais

Le taux de conformité des délais est le pourcentage de demandes traitées dans les délais prévus par la loi, y compris les demandes pour lesquelles l'institution a invoqué des prorogations législatives.

Au cours de l'exercice financier 2021-22, le bureau de l'accès à l'information de PSP a atteint un taux de conformité des délais de 100 % malgré les défis importants associés à la pandémie de COVID-19. Plusieurs facteurs ont contribué à ce taux, notamment la reprise rapide des activités du bureau après que celui-ci se soit adapté au télétravail, la publication de rapports statistiques hebdomadaires sur le rendement, la gestion rigoureuse des documents et la tenue de séances d'information régulières avec les responsables de PSP.

Le tableau 5 montre le pourcentage de demandes traitées dans les délais prévus par la loi, de 2018-19 à 2021-22.



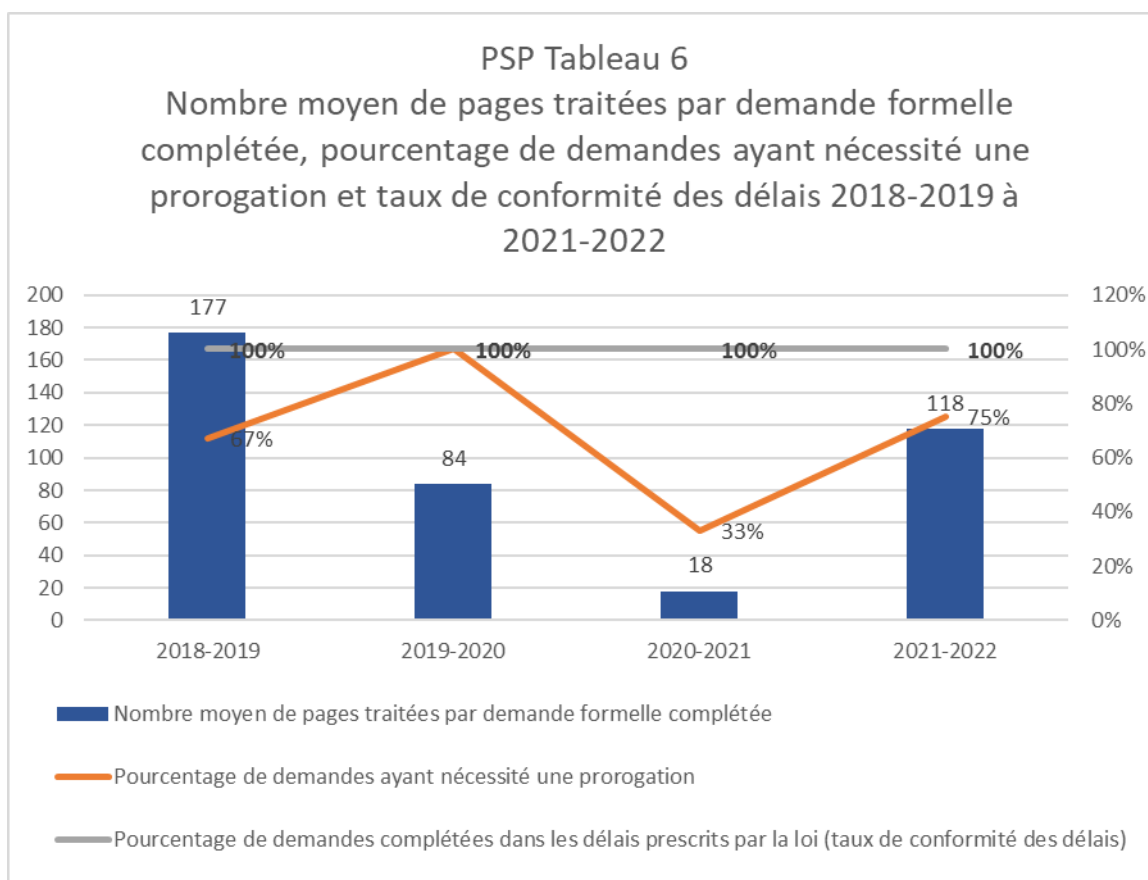
Prorogations

La législation fixe des délais pour répondre aux demandes d'accès à l'information et permet des prorogations dans les cas suivants : lorsque le respect du délai interfère

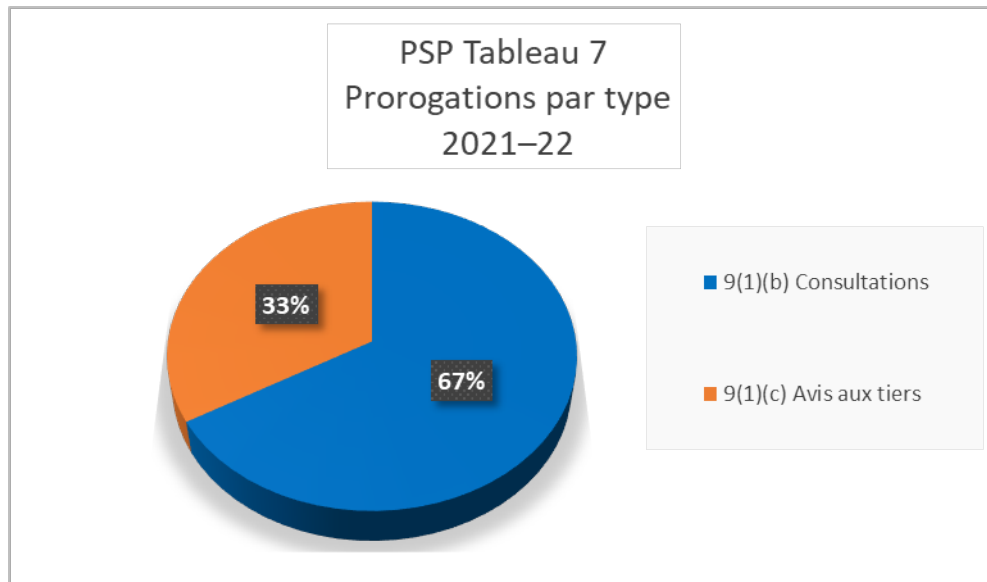
avec les opérations, lorsqu'une consultation avec d'autres institutions est nécessaire, ou lorsqu'une consultation avec un tiers est nécessaire.

Au cours de l'exercice financier 2021-22, PSP a demandé des prorogations dans 2 cas (50 %) afin de consulter une autre institution gouvernementale et des tiers. Chaque document pouvait donner droit à plusieurs prorogations.

Le tableau 6 montre le nombre moyen de pages traitées par demande complétée, le pourcentage de demandes complétées qui ont nécessité une prorogation, et le taux de conformité des délais pour les exercices financiers de 2018-19 à 2021-22.



Le tableau 7 montre la répartition des différents types de prorogations.

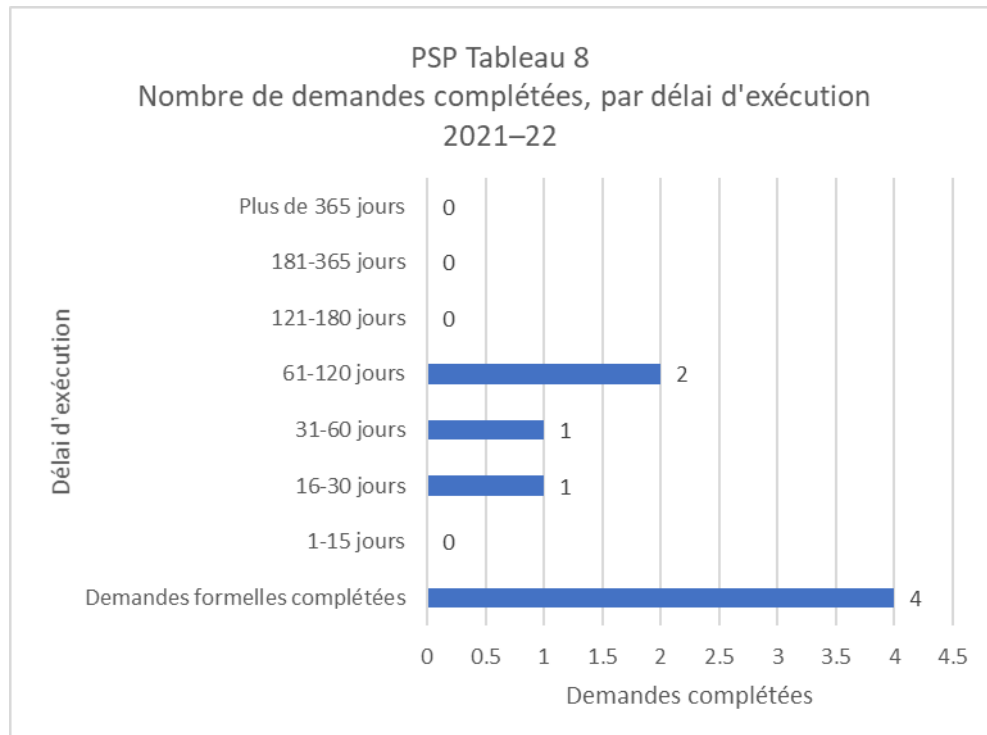


Délais d'exécution

Sur les 4 demandes complétées cette année, 25 % ont été fermées dans les 30 jours.

Aucune demande n'a pris plus d'un an à être fermée.

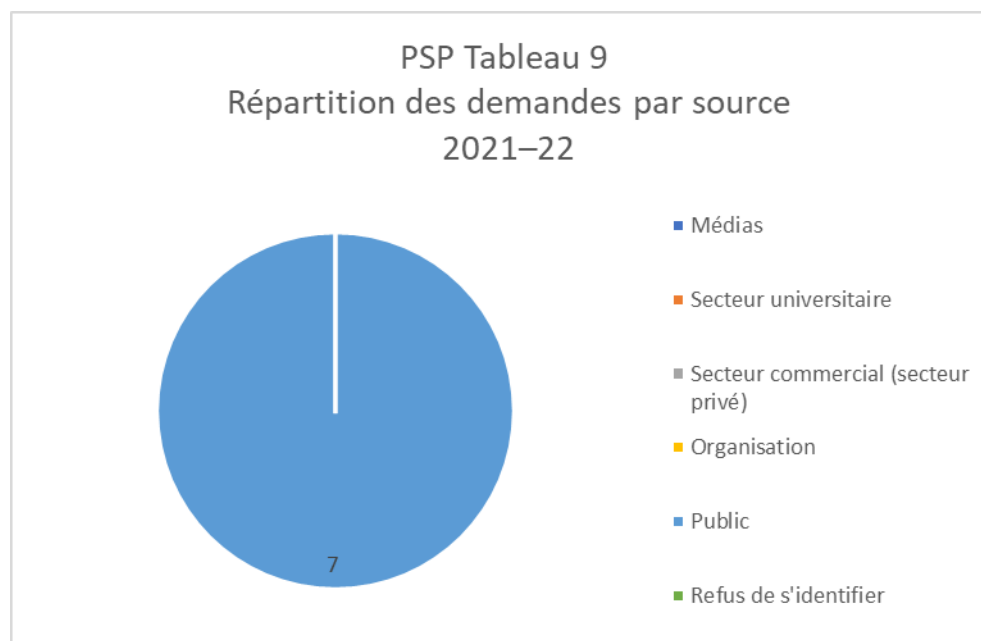
Le tableau 8 montre le nombre de demandes complétées et leur délai d'exécution.



Sources des demandes

Sur les 7 demandes reçues au cours de l'exercice financier 2021-22, toutes provenaient du public. Aucune demande n'a été soumise par les médias, le secteur commercial, le secteur universitaire, des organisations ou des personnes ayant refusé de s'identifier (52).

Le tableau 9 montre la répartition des demandes reçues pour chaque type de source.



Support des documents communiqués

Le bureau de l'accès à l'information a continué de s'efforcer d'augmenter le nombre de documents communiqués en format électronique. Au cours de l'exercice financier 2021-22, le bureau a divulgué des renseignements en format électronique pour toutes les demandes complétées. Aucune réponse sur papier n'a été fournie cette année, principalement en raison des changements apportés aux procédures pour maintenir les opérations pendant la pandémie de COVID-19 et pour s'adapter au nouvel environnement numérique.

Demandes informelles

Dans le cadre de son objectif de fournir aux Canadiens des renseignements pertinents de manière informelle et en temps opportun, et dans l'esprit de transparence et d'ouverture du gouvernement, PSP traite les demandes informelles de renseignements. Ces demandes ne sont pas assujetties à la *Loi sur l'accès à l'information*. Au cours de

l'exercice financier 2021-22, le bureau de l'accès à l'information a répondu à 8 demandes informelles totalisant 472 pages.

Consultations

PSP reçoit des demandes de consultation de la part d'autres institutions fédérales relativement à la *Loi sur l'accès à l'information* portant sur des documents ou des enjeux de PSP. Au cours de l'exercice financier 2021-22, PSP a reçu 3 demandes de consultation, et en a complété une autre qui était en suspens depuis la période de rapport précédente. Les demandes de cette année ont représenté un total de 265 pages d'information.

Impact de la pandémie de COVID-19 sur les opérations du bureau de l'accès à l'information

En réponse aux mesures mises en œuvre pour minimiser les effets de la pandémie de COVID-19 (par exemple, demander à tous les employés de travailler à domicile), PSP a activé son plan de continuité des activités (PCA) le 16 mars 2020. Dans le cadre du PCA, tous les employés ont été autorisés à accéder au réseau privé virtuel (RPV) de PSP.

Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, les services d'accès à l'information prévus par la loi ont été fournis par le biais de l'accès au RPV de PSP, en vertu du PCA. Comme tous les employés du bureau de l'accès à l'information de PSP avaient un accès complet au RPV, les activités normales d'accès à l'information ont pu être menées. De plus, des employés de PSP se sont déplacés régulièrement au bureau pour effectuer certaines tâches nécessaires à la continuité du programme (par exemple, pour récupérer le courrier postal).

Le bureau de l'accès à l'information de PSP a dû mettre à jour ses procédures pour refléter les réalités du nouvel environnement numérique tout en poursuivant ses activités, malgré les défis de la pandémie. Les processus ont été modernisés afin de pouvoir traiter les demandes efficacement et dans les délais prescrits par la loi.

Le bureau de l'accès à l'information de PSP s'est entièrement conformé à l'avis de mise en œuvre COVID-19 de l'accès à l'information émis par la Division des politiques de l'information et de la protection des renseignements personnels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT).

Formation et sensibilisation

Au cours de l'exercice financier 2021-22, le bureau de l'accès à l'information de PSP a continué à développer ses activités de sensibilisation et a offert des séances de formation à tous les nouveaux employés dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration de PSP.

De plus, pour marquer la Journée de la protection des données, le bureau de l'accès à l'information de PSP a fait la promotion de l'importance d'adopter de saines pratiques de gestion des renseignements personnels et de la responsabilité partagée de protéger les renseignements personnels dans les activités quotidiennes. Le bureau de l'accès à l'information de PSP a publié une vidéo qui souligne l'importance des saines pratiques de protection des renseignements personnels.

Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives

Procédés numériques

Étant donné que la plupart des employés de PSP travaillaient à domicile en raison de la pandémie de COVID-19, le bureau de l'accès à l'information de PSP a élaboré de nouvelles procédures et lignes directrices visant à faciliter la récupération numérique des documents par les employés pour répondre aux demandes d'accès à l'information.

Partie 2 de la *Loi sur l'accès à l'information*: publication proactive de l'information

Le bureau de l'accès à l'information de PSP publie de façon proactive des informations pour les parties suivantes :

- Président et membres du conseil d'administration de PSP.
- Président et chef de la direction de PSP.
- Première vice-présidente et chef des Affaires juridiques de PSP.
- Premier vice-président et chef de la direction financière et de la gestion du risque de PSP.
- Première vice-présidente et chef mondial, Ressources humaines et Communications de PSP.
- Premier vice-président et chef des technologies et données de PSP.
- Premier vice-président et chef mondial des Titres de créance et des Placements privés de PSP.
- Premier vice-président et chef des placements de PSP.
- Première vice-présidente et chef mondial des marchés de capitaux de PSP.
- Premier vice-président et chef mondial, Placements actifs réels de PSP.

Le bureau de l'accès à l'information de PSP soutient la publication de certaines exigences relatives à la publication proactive de l'information en vertu de la partie 2 de la *Loi sur l'accès à l'information*. Cela comprend la création de guides de procédures sur la publication proactive, la coordination avec l'équipe Web et la révision de tous les documents avant leur publication.

L'information suivante est révisée par le bureau de l'accès à l'information de PSP dans le cadre de la publication proactive.

Voyages et hospitalité (articles 82 et 83)

Au cours de l'exercice financier 2021-22, il y a eu 86 divulgations relatives aux voyages et à l'hospitalité.

Rapports déposés au Parlement (article 84)

En 2021-22, il y a eu 3 divulgations concernant des rapports déposés au Parlement.

Informations sur les programmes et les fonds de renseignements

Conformément à l'article 5 de la *Loi sur l'accès à l'information*, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public publie un inventaire des fonds de renseignements qu'il détient, ainsi que des détails pertinents sur les renseignements

personnels sous son contrôle. Le but premier de cet inventaire est d'aider les personnes à exercer leurs droits en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Il soutient également l'engagement du gouvernement fédéral à faciliter l'accès à l'information sur ses activités, puisqu'il est mis à la disposition du public sur Internet, gratuitement.

Une description des fonctions, des programmes, des activités et des fonds de renseignements de PSP est disponible sur le site internet de PSP (<https://www.investpsp.com/fr/>).

Outre l'achèvement de la mise à jour annuelle de l'inventaire de ses fonds de renseignements, PSP procède à un réalignement du contenu de la publication pour assurer sa conformité avec le rapport annuel de l'exercice financier 2021-22, qui énonce son cadre de résultats.

Plaintes

Plaintes reçues

Les requérants peuvent déposer une plainte auprès du Commissariat à l'information du Canada (CIC) s'ils ne sont pas satisfaits du traitement de leurs demandes. Au cours de l'exercice financier 2021-22, PSP n'a été informé d'aucune plainte reçue par le CIC.

Tableau 1 : Plaintes reçues, par type, 2021-22

Type de plainte	Nombre de plaintes
Délai	0
Délai : présomption de refus	0
Refus : exceptions	0
Refus : exclusion	0
Refus : documents manquants	0
Autre	0
Total	0

Plaintes fermées

Le CIC a émis 2 conclusions indiquant qu'il a cessé d'enquêter dans 2 enquêtes sur des plaintes déposées précédemment contre PSP.

Tableau 2 : Plaintes fermées par le CIC en 2021-22

Disposition de la plainte	Nombre de conclusions	Type de plainte
Non fondée	0	Aucun document : 0
Abandonnée	2	Exceptions ou exclusions : 2 Aucun document : 0
Fondée	0	Délai : 0 Aucun document : 0
Total	2	2

Affaires judiciaires

Aucun procès n'a été intenté contre PSP en relation avec la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* depuis 2004.

Suivi de la conformité

Le bureau de l'accès à l'information de PSP produit divers rapports périodiques et ad hoc pour surveiller la conformité de PSP à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en examinant trimestriellement les principaux indicateurs clés de rendement.

Frais et coûts

Frais

Les frais de demande désignent les frais perçus, dispensés et remboursés qui se rapportent à toutes les demandes reçues, actives ou fermées pendant la période de rapport en cours. Les frais de demande ont été reçus par l'entremise du service de demande en ligne de l'AIPRP (« SDL ») du SCT. Comme le SDL du SCT ne fait pas état de ces frais, veuillez noter que les frais ont été envoyés au receveur général au nom de PSP. En ce qui concerne les frais de demande de 5,00 \$ perçus par le SDL du SCT pour faire une demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, le revenu total perçu était de 25,00 \$. De plus, par l'entremise du SDL du SCT, 10,00 \$ de frais de demande ont été dispensés, comme le prévoit le paragraphe 7(1)(a) du *Règlement sur l'accès à l'information*.

Coûts

Au cours de l'exercice financier 2021-22, le coût total de l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* par PSP était de 149 477 \$. Le bureau de l'accès à l'information de PSP a déboursé 58 876 \$ en salaires et 90 601 \$ en contrats de services professionnels.

Ces coûts ne comprennent pas les ressources dépensées par les secteurs de programme de PSP pour répondre aux exigences de la Loi.

Annexe A: Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: OIRPSP et ses filiales en proprit   exclusive

P  riode d'  tablissement de rapport : 4/1/2021 au 3/31/2022

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'acc  s    l'information*

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Re��ues pendant la p��riode d'��tablissement de rapport		7
En suspens �� la fin de la p��riode d'��tablissement de rapport pr��c��dente		1
• En suspens �� la fin de la p��riode d'��tablissement de rapport pr��c��dente	1	
• En suspens pour plus d'une p��riode d'��tablissement de rapport	0	
Total		8
Ferm��es pendant la p��riode d'��tablissement de rapport		4
Report��es �� la prochaine p��riode d'��tablissement de rapport		4
• Report��es �� la prochaine p��riode d'��tablissement de rapport dans les d��lais pr��vus par la <i>Loi</i>	4	
• Report��es �� la prochaine p��riode d'��tablissement de rapport au-del�� des d��lais pr��vus par la <i>Loi</i>	0	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
M��dias	0
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur priv��)	0
Organisation	0
Public	7
Refus de s'identifier	0
Total	7

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	5
Courriel	0
Poste	2
En personne	0
T��l��phone	0
T��l��copieur	0
Total	7

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		8
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		8
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		8
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	8
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	8

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
7	1	0	0	0	0	0	8

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
3	3	1	469	0	0	0	0	0	0

2.5 Pages recommandées informellement

Moins de 100 pages recommandées		De 100 à 500 pages recommandées		De 501 à 1 000 pages recommandées		De 1 001 à 5 000 pages recommandées		Plus de 5 000 pages recommandées	
Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées
3	173	1	469	0	0	0	0	0	0

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	+ Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports**4.1 Disposition et délai de traitement**

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	1	0	0	0	0	1
Communication partielle	0	1	0	2	0	0	0	3
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	1	2	0	0	0	4

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18a)	0	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	2	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18d)	0	21(1)a)	0
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	1
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	3	21(1)d)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	1	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	1
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	2	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	2	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	0		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	0	17	0				
16(1)c)	0						
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	4	0	1	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
474	474	4

4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	2	4	1	469	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	5	1	469	0	0	0	0	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
108	108	1

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	1	108	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	1	108	0	0

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
0	0	0	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
0	0	0	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	1	0
Communication partielle	0	0	1	1
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	2	1

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	1	1
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	1	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	0	0	2	1

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	5	\$25.00	2	\$10.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Total	5	\$25.00	2	\$10.00	0	\$0.00

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	3	264	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	1	1	0	0
Total	4	265	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	4	265	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	1	0	0	0	0	0	1
Communiquer en partie	1	2	0	0	0	0	0	3
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	3	0	0	0	0	0	4

7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet**8.1 Demandes auprès des services juridiques**

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion**9.1 Enquêtes**

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
0	2	0

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	0	0	0

Section 10 – Recours judiciaire**10.1 Recours judiciaires sur les plaintes**

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information**11.1 Coûts**

Dépenses		Montant
Salaires		\$58,876
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$90,601
• Contrats de services professionnels	\$90,601	
• Autres	\$0	
Total		\$149,477

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.523
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.207
Étudiants	0.000
Total	0.730

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Annexe B: Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

En plus de remplir les formulaires pour les rapports statistiques sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour 2021 à 2022, les institutions ont été invitées à remplir ce rapport supplémentaire sur la capacité de recevoir des demandes et de traiter des documents.

Nom de l'institution : Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et ses filiales à propriété exclusive

Période d'établissement : 2021-04-01 au 2022-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes en moyen d'un service de demande numérique	52

Section 2 : Capacité de traiter les documents

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	52	0	52
Documents papiers Protégé B	52	0	0	0
Documents papiers Secret et Très secret	52	0	0	0

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	52	0	0	0
Documents électroniques Secret et Très secret	52	0	0	0

Annexe C: Arrêté de délégation des pouvoirs

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (l'« OIRPSP »)

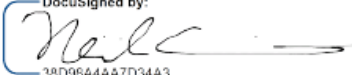
et ses filiales à part entière

Arrêté de délégation des pouvoirs

(Article 95(1), Loi sur la protection des renseignements personnels,
L.R.C. (1985), c. P-21, tel que modifié et article 73 Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. (1985), c.
A-1, tel que modifié)

1. Le présent arrêté peut être cité sous le titre « Arrêté de délégation des pouvoirs du responsable d'institution de l'OIRPSP et des filiales à part entière de l'OIRPSP en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès à l'information ».
2. Conformément à l'article 95(1) de la Loi sur l'accès à l'information et à l'article 73 de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le soussigné, à titre de personne responsable de l'OIRPSP et ses filiales à part entière en existence à la date du présent arrêté ainsi que celles qui seront constituées, PSP Investments USA LLC, PSP Investments Holding Europe Ltd et PSP Investments Asia Limited (les « **Institutions Fédérales** »), délègue par les présentes aux personnes occupant les postes mentionnés à l'annexe de l'article 4 ci-dessous, ou aux personnes occupant lesdits postes à titre intérimaire, les pouvoirs, devoirs et fonctions prévus aux dispositions des lois ou des règlements mentionnés en regard de chaque poste à l'annexe de l'article 4 ci-dessous. Le présent arrêté de délégation des pouvoirs remplace et annule tout arrêté antérieur des Institutions Fédérales.
3. Pour les fins du présent arrêté, « **filiales à part entière** » signifie toutes les sociétés par actions qui sont des filiales canadiennes à part entière de l'OIRPSP, sauf les filiales ayant leur propre personne responsable.

Le présent arrêté de délégation des pouvoirs a été fait à Montréal et est en vigueur à compter du 21 juin 2019.

DocuSigned by:

38D96A4AA7D34A3...

Neil Cunningham
Président et chef de la direction

4. Annex

OIRPSP
Arrêté de délégation des pouvoirs
Sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Poste / Titre	<i>Loi sur l'accès à l'information et Règlement</i>	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels et Règlement</i>
Première vice-présidente et chef des Affaires Juridiques	Autorité absolue	Autorité absolue
Coordonnatrice de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels	Autorité absolue	Autorité absolue
Analyste(s) en accès à l'information et protection des renseignements personnels	Autorité absolue	Autorité absolue

Annexe D: Liste des filiales en propriété exclusive pertinentes

	Nom de la filiale	Dénomination sociale en français	Nom de l'entreprise en français
1	3Net Indy Holdings Inc.	N/A	Gestion 3Net Indy
2	3Net Indy Investments Inc.	N/A	Investissements 3Net Indy
3	7986386 CANADA INC.	N/A	N/A
4	8599963 Canada Inc.	N/A	N/A
5	Argentia Private Investments Inc.	N/A	Argentia Investissements Privés
6	AviAlliance Canada Inc.	N/A	N/A
7	Belle Bay Private Investments Inc.	N/A	Investissements Privés Belle Bay
8	Blue & Gold Private Investments Inc.	N/A	Blue & Gold Investissements Privés
9	Datura Private Investments Inc.	N/A	Datura Investissements Privés
10	Downsview Metro Devco Inc.	N/A	Gestion Downsview Métro Devco
11	Galvaude Private Investments Inc.	N/A	Investissements Privés Galvaude
12	Indo-Infra Inc.	N/A	Gestion Indo-Infra
13	Infra H2O GP Partners Inc.	N/A	Infra H2O GP Partenaires
14	Infra H2O LP Partners Inc.	N/A	Infra H2O LP Partenaires
15	Infra TM Investments Inc.	N/A	Investissements Infra TM
16	Infra-PSP Canada Inc.	N/A	N/A
17	Infra-PSP Credit Inc.	N/A	Infra-PSP Crédit
18	Infra-PSP ECEF Inc.	N/A	N/A
19	Infra-PSP Partners Inc.	N/A	Infra-PSP Associés
20	Ivory Private Investments Inc.	N/A	Ivory Investissements Privés
21	Kings Island Private Investments Inc.	N/A	Kings Island Investissements Privés
22	Northern Fjord Holdings Inc.	N/A	Gestion Northern Fjord
23	Port-aux-Choix Private Investments Inc.	N/A	Port-aux-Choix Investissements Privés

24	Potton Holdings Inc.	N/A	Gestion Potton
25	PSP Capital Inc.	N/A	N/A
26	PSP FINCO Inc.	N/A	N/A
27	PSP FINCO LATAM INC.	N/A	Gestion PSP Finco Latam
28	PSP H2O FL GP INC.	N/A	Commandité PSP H2O FL
29	PSP Investments Asia Limited	N/A	N/A
30	PSP Investments Canada Inc./Investissements PSP Canada Inc.	Investissements PSP Canada Inc.	N/A
31	PSP Investments Holding Europe Ltd	N/A	N/A
32	PSP Investments USA LLC	N/A	N/A
33	PSP Public Credit I Inc.	N/A	PSP Crédit Public I
34	PSP Public Credit Opportunities Inc.	N/A	Opportunités de Crédit Public PSP
35	PSP Public Markets Inc.	N/A	PSP Marchés Publics
36	PSPIB Bromont Investments Inc.	N/A	Investissements PSPIB Bromont
37	PSPIB CLUSTER INVESTMENTS INC.	N/A	Investissements PSPIB Cluster
38	PSPIB Deep South Inc.	N/A	Gestion PSPIB Deep South
39	PSPIB DevCol Inc.	N/A	Gestion PSPIB DevCol
40	PSPIB Emerald Inc.	N/A	Gestion PSPIB Emerald
41	PSPIB G.P. Finance Inc.	N/A	PSPIB Commandité Finance
42	PSPIB G.P. Inc.	N/A	PSPIB Commandité
43	PSPIB G.P. Partners Inc.	N/A	PSPIB Commandité Associés
44	PSPIB GIPP D1 Inc.	N/A	N/A
45	PSPIB Golden Range Cattle II Inc.	N/A	Gestion PSPIB Golden Range Cattle II
46	PSPIB Golden Range Cattle Inc.	N/A	Gestion PSPIB Golden Range Cattle
47	PSPIB Homes Inc.	N/A	Gestion PSPIB Homes
48	PSPIB LUNAR INVESTMENTS INC.	N/A	Investissements PSPIB Lunar
49	PSPIB MEXICO GP INC.	N/A	Commandité PSPIB Mexico
50	PSPIB Michigan G.P. Inc.	N/A	PSPIB Michigan Commandité
51	PSPIB Orchid Inc.	N/A	Gestion PSPIB Orchid
52	PSPIB Paisas Inc.	N/A	Gestion PSPIB Paisas
53	PSPIB Pennsylvania Investments	N/A	Investissements PSPIB

	Inc.		Pennsylvania
54	PSPIB Realty International Inc. / PSPIB Immobilier International Inc.	PSPIB Immobilier International Inc.	N/A
55	PSPIB Stanley Investments Inc.	N/A	N/A
56	PSPIB Steam Investments Inc.	N/A	Investissements PSPIB Steam
57	PSPIB THOR INVESTMENTS INC.	N/A	Investissements PSPIB Thor
58	PSPIB Unitas Investments II Inc.	N/A	N/A
59	PSPIB Unitas Investments Inc.	N/A	N/A
60	PSPIB WEXFORD INVESTMENTS INC.	N/A	Investissements PSPIB Wexford
61	PSPIB-AI Investments Inc.	N/A	Investissements PSPIB-AI
62	PSPIB-Andes Inc.	N/A	Gestion PSPIB-Andes
63	PSPIB-ARE CANADA INC.	N/A	Gestion PSPIB-ARE CANADA
64	PSPIB-ARE SERVICES INC.	N/A	SERVICES PSPIB-ARE
65	PSPIB-Condor Inc.	N/A	N/A
66	PSPIB-Eldorado Inc.	N/A	Gestion PSPIB-Eldorado
67	PSPIB-ILS INVESTMENTS INC.	N/A	Investissements PSPIB-ILS
68	PSPIB-LSF Inc.	N/A	N/A
69	PSPIB-RE FINANCE II INC.	N/A	Gestions PSPIB-RE Finance II
70	PSPIB-RE Finance Inc.	N/A	N/A
71	PSPIB-RE Finance Partners II Inc.	N/A	PSPIB-RE Finance Associés II
72	PSPIB-RE Finance Partners Inc.	N/A	PSPIB-RE Finance Associés
73	PSPIB-RE MANCHESTER INC.	N/A	Gestion PSPIB-RE Manchester
74	PSPIB-RE Partners II Inc.	N/A	PSPIB-RE Associés II
75	PSPIB-RE Partners Inc.	N/A	PSPIB-RE Associés
76	PSPIB-RE UK Inc.	N/A	Gestion PSPIB-RE UK
77	PSPIB-SDL Inc.	N/A	N/A
78	PSPIB-Star Inc.	N/A	PSPIB-Étoile
79	Red Isle Private Investments Inc.	N/A	Red Isle Investissements Privés
80	Revera Inc.	N/A	N/A
81	Sooke Investments Inc.	N/A	Investissements Sooke

82	Trinity Bay Private Investments Inc.	N/A	Placements Privés Trinity Bay
83	Vertuous Energy Canada Inc.	N/A	Énergie Vertuous Canada
84	VOP Investments Inc.	N/A	Investissements VOP

Cette publication est également offerte en anglais.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la vérificatrice générale du Canada, 2022.

N° de catalogue

ISSN